



La position de la CCS « Alimentation »

Plan pour la reprise et la résilience : attention à l'impact de notre fiscalité indirecte élevée sur les achats transfrontaliers

Les membres de la Commission consultative spéciale (CCS) « Alimentation » du CCE souhaitent souligner l'impact des taxes indirectes sur les achats transfrontaliers et sur le secteur alimentaire.

Ainsi que le constate le Conseil supérieur des indépendants et des PME, les achats transfrontaliers ont relativement fort augmenté ces dernières années. Par exemple, les achats de boissons par les consommateurs belges, tels que mesurés par le bureau d'études GfK, ont augmenté de 78 % à l'étranger contre 2 % en Belgique. On ne peut donc qu'en déduire que cette problématique et les conséquences économiques qui en découlent méritent d'être prises en compte par nos décideurs politiques.

À ce propos, il est opportun de remarquer que le Bureau fédéral du plan (BFP) a rédigé, en 2016, à la demande de la CCS « Alimentation », une étude sur [« L'impact économique d'une hausse de la TVA sur les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées »](#). Les résultats de cette étude montraient qu'une augmentation de la TVA à raison d'un pour cent aurait, à long terme, d'une part, un effet négatif sur l'emploi de l'ensemble de l'économie (2600 pertes d'emplois) et d'autre part, un très léger effet haussier sur les recettes publiques à hauteur de 80 millions d'euros. Sachant que cette étude ne tient pas compte des achats transfrontaliers qui, vu la situation géographique de notre pays, peuvent avoir un impact considérable sur les résultats, il nous semble qu'une augmentation des recettes publiques de 80 millions d'euros constitue une estimation très optimiste. Les experts du BFP indiquaient aussi que des majorations d'autres taxes indirectes généreraient des effets très analogues.

Dans le contexte du suivi de l'impact, le secrétariat du CCE a réalisé une nouvelle étude (CCE 2021-1258, en annexe) comparant le niveau des taxes indirectes sur les boissons en Belgique et dans les pays voisins (Pays-Bas, France, Allemagne et Grand-Duché de Luxembourg). Cette étude souligne la forte présomption que le niveau moins élevé des taxes indirectes sur les boissons est l'un des principaux moteurs de ces achats transfrontaliers. Les partenaires sociaux sont convaincus que le consommateur belge est disposé, en fonction de la distance qui sépare son domicile de la frontière, à se rendre dans l'un des pays voisins afin d'y acheter des boissons moins chères, et ce selon une fréquence allant de 'une fois' à 'régulièrement'. Ceci vaut pour toutes les boissons alcoolisées au Luxembourg et en Allemagne, pour le vin en particulier en France et pour les sodas au Luxembourg et en France.

Une fois que le consommateur fait des achats de boissons dans un pays voisin, il les combine avec d'autres achats (autres denrées alimentaires, produits ménagers, textiles et vêtements, etc.), des visites dans des établissements de l'horeca et des activités touristiques. Cela entraîne un transfert d'activité économique qui induit directement une perte de recettes de TVA, d'accises, de cotisations emballages et d'impôts sur les sociétés, à laquelle s'ajoutent, indirectement, la perte d'emplois qui sont créés ailleurs et l'absence conséquente de recettes provenant du précompte professionnel et des cotisations de sécurité sociale. En outre, les emballages de ces acheteurs transfrontaliers se retrouvent parfois dans les flux de déchets belges après consommation des produits.

Il est pour l'heure difficile d'estimer les retombées de la pandémie actuelle sur le comportement d'achat des ménages belges et le caractère temporaire ou permanent de celles-ci. Au début du confinement lié au coronavirus, les achats transfrontaliers des consommateurs belges ont sensiblement diminué par la force des choses, mais ils se sont rétablis assez rapidement dès que les restrictions ont été levées. Lorsque la menace du coronavirus s'estompera progressivement et que la Belgique rouvrira ses frontières, il est plus que probable que les Belges recommencent à acheter davantage dans les pays voisins.

Dans le contexte des plans d'investissement pour la relance et des réformes connexes, il serait judicieux, selon les partenaires sociaux du secteur alimentaire, d'étudier de façon approfondie l'impact d'une fiscalité indirecte plus élevée sur les achats transfrontaliers de boissons auprès des Belges ces dernières années, ainsi que les conséquences économiques qui en découlent.

Une telle étude minutieuse et globale devrait analyser, outre l'impact économique direct de ces prélèvements sur les achats transfrontaliers, les effets en termes d'emploi, de recettes publiques, de santé publique et d'environnement. Les partenaires sociaux vous demandent, ainsi qu'au gouvernement, de confier l'étude de cette problématique à nos institutions (BFP, BNB, SPF Économie, SPF Finances, SPF Santé publique...) afin que le gouvernement puisse en tenir compte dans les décisions en la matière à l'avenir.

En l'absence d'une telle étude, les partenaires sociaux recommandent vivement qu'aucune nouvelle taxe indirecte sur l'alimentation et les boissons ne soit introduite, et ce afin d'éviter tout dommage dans les secteurs alimentaires et connexes (horeca, événements, distribution...). De plus, les partenaires sociaux souhaitent la mise en place d'un monitoring structurel de la fiscalité sur les produits alimentaires dans lequel la situation est comparée avec celle des pays voisins, en vue d'évaluer et de restaurer la compétitivité des entreprises alimentaires par rapport aux pays voisins.